Contrat de license pour l'utilisation du Bouboutel.

- 1. Ce contrat est un accord entre les organisateurs de la 11ème semaine internationale de la marrionnette (dénomés organisateurs ci-après) et Jean-Luc Perret pour l'utilisation d'un programme de réservation de places de spectacle dénomé Bouboutel ci-après.
- 2. Les organisateurs reconnaissent que cette license est non exclusive et limitée. Jean-Luc Perret reste propriétaire des droits sur le Bouboutel.
- 3. Cette license autorise les organisateurs à utiliser le Bouboutel sur un ou plusieurs ordinateurs jusqu'au 30 Novembre 2005. Les copies du logiciel sont autorisées uniquement à des fins de sauvegarde.
- 4. Les organisateurs s'engagent à verser 3.8% des recettes des entrées aux spectacles à Jean-Luc Perret, au plus tard 48h après le dernier spectacle du festival.
- 5. Le bouboutel est sujet à une garantie limitée. Il permet l'enregistrement de réservations de places de spectacles et l'impression de billets sur l'imprimante des organisateurs sur un papier fourni par les organisateurs. Pendant la durée de la license, Jean-Luc Perret s'engage à apporter les éventuelles corrections nécessaires à l'enregistrement des réservations.
- 6. Jean-Luc Perret n'est pas redevable aux organisateurs de dommages éventuels résultant de l'utilisation du Bouboutel.
- 7. Cette license remplace toute autre négociation, transaction ou accord entre les organisateurs et Jean-Luc Perret.

Pour les organisateurs

Jean-Luc Perret